

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Décision du 29 septembre 2011 désignant un administrateur provisoire du centre hospitalier de Lens

NOR : *ETSH1130761S*

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;
Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais du
27 septembre 2011, portant mise sous administration provisoire du centre hospitalier de Lens,

Décide :

Article 1

M. Jean-Yves LAFFONT, directeur d'hôpital, est désigné pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier de Lens pour une durée de douze mois à compter du 3 octobre 2011.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, mentionnée à l'article 1^{er} de la présente décision, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Jean-Yves LAFFONT.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur du centre hospitalier de Lens, à l'administrateur provisoire désigné, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 29 septembre 2011.

Pour le ministre du travail,
de l'emploi et de la santé
et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
A. PODEUR